

Septembre 2020



## Le Petit Dromadaire N°263



Communiqué de la Mairie de Drom

### Sommaire :

- Catastrophe naturelle
- Bibliothèque
- Tour de France
- Covid 19
- Fête de Drom
- Rentrée scolaire

### Demande reconnaissance catastrophe naturelle

En octobre 2019, la commune avait déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article L. 125-1 du code des Assurances pour les phénomènes de sécheresse réhydratation des sols survenus sur le territoire communal du 1/07/2019 au 30/09/2019.

La décision de **non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** pour notre commune a été prise par arrêté ministériel du 17 juin 2020 paru au Journal officiel du 10 juillet 2020.

Cette décision a été justifiée par les services de l'état au regard des données relatives au niveau d'humidité des sols superficiels recueillies par Météo France.



**Comités  
Consultatifs, il  
est encore  
temps !**

Travaux et projets

Animation, culture et patrimoine

Action sociale

Environnement et cadre de vie

**ENGAGEZ VOUS !**

### Bibliothèque municipale

A partir de la rentrée, la bibliothèque municipale étend ses horaires d'ouverture :

- lundi de 17h30 à 19h
- mercredi de 17h à 18h
- samedi de 10h à 11h30

Bibliothèque municipale



### Tour de France

Le Tour de France passera sur notre commune le **18 septembre 2020**.

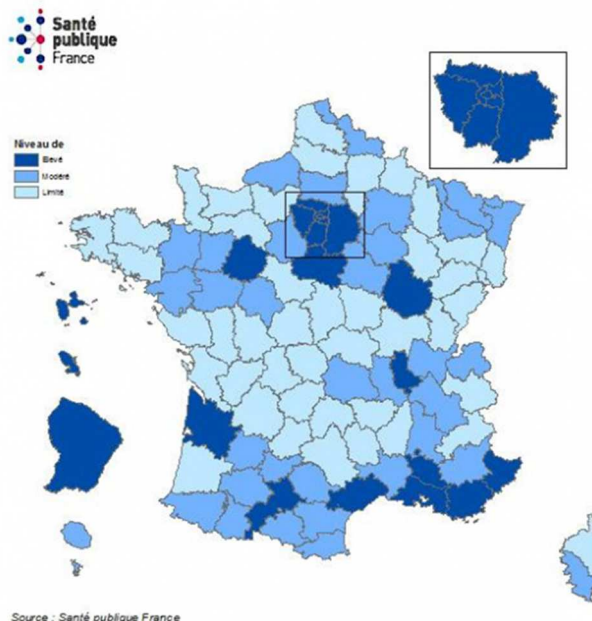
Il passera au **Col de France**.  
La caravane passera à 12h 10 et les coureurs à 13h 54.

## Covid 19 - Port du masque renforcé

### Situation épidémiologique

Depuis le début du mois de juillet, la circulation du virus s'accélère sur le territoire national et les indicateurs suivis par Santé publique France ne cessent de se détériorer.

Le taux d'incidence, défini comme le nombre de cas positifs pour 100 000 habitants, est passé de **8,6 à la fin du mois à juillet** à près de **43 cas pour 100 000 habitants** le 31 août. Le dépassement du seuil d'alerte de 50 emporterait le passage du niveau de vigilance modérée à celui de circulation active du virus.



### Port du masque et gestes barrières

La plus grande prudence, le respect strict des mesures barrières et le port du masque dans les lieux où celui-ci est obligatoire, revêtent le caractère d'une impérieuse nécessité.

Afin de limiter les risques d'une reprise de l'épidémie, le port du masque grand public a été rendu obligatoire dans tous les lieux clos, en complément des gestes barrières, à compter du 20 juillet.

Il a été rendu obligatoire par arrêté préfectoral du 27 août : dans les **marchés de plein vent, fêtes foraines, brocantes, braderies, farfouilles, vide-greniers et ventes au déballage situés sur l'espace public**.

De manière générale, le port du masque doit être systématique dans toutes les situations où les règles de distanciation physique ne peuvent être appliquées.



### Rassemblements

S'agissant des rassemblements sur la voie publique, le décret du 10 juillet 2020, prévoit l'obligation de déclaration avant d'organiser une manifestation sur la voie publique de plus de 10 personnes.

La mise en œuvre stricte des mesures barrières, y compris celle de distanciation physique, doit se voir appliquée.

Il est rappelé en particulier que **l'organisation de buvettes est fortement déconseillée**. Le port du masque dans la file d'attente constitue une pratique incontournable. La consommation des produits achetés doit se faire à table sur une place assise, sur le modèle des règles applicables aux établissements de restauration.

### Fête de Drom

En juin dernier, nous vous avons indiqué que la décision du maintien de notre fête patronale serait prise début septembre en fonction de la situation sanitaire.

Les associations ont été consultées.

En raison de la dégradation de la situation sanitaire et des mesures nécessaires à la tenue d'un événement, le Conseil Municipal a pris la décision **d'annuler la fête de Drom**.

Cette annulation nous attriste tous mais relève d'une prudence nécessaire pour limiter le risque de propagation de l'épidémie.



## Rentrée scolaire

Nos Dromignons ont retrouvé le chemin de l'école ce mardi 1er septembre.

Ils sont 1 CP, 5 CE1, 3 CE2, 2 CM1, 5 CM2.

**Souhaitons leur une année studieuse !**

